



DECISION N° 103 /CSPH/DG/DRHMG/SDMG/SM/BPM DU 13 DEC 2024 PORTANT
ATTRIBUTION A PARLYM CAMEROUN DU MARCHE RELATIF A LA REALISATION DES TRAVAUX DU LOT 1
DE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE STOCKAGE ET D'EMPLISSAGE DE GAZ DE PETROLE LIQUEFIE
A MVILA-YEMINSEM, ARRONDISSEMENT D'EBOLOWA 1^{ER}, DEPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD.

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu le décret n° 2017/599 du 11 décembre 2017 portant nomination du Directeur de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures ;
- Vu le décret n° 2019/032 du 24 janvier 2019 portant réorganisation de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures ;
- Vu la résolution du Conseil d'Administration de la CSPH n°04/CAE25/PCA/CSPH du 21 juin 2019 portant modalités de passation des Marchés à la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures ;
- Vu la résolution du Conseil d'Administration de la CSPH n°06/19/CAE/PCA/CSPH du 02 août 2019 portant nomination du Président, des Membres et du Secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures ;
- Vu la résolution n° 05/23/CAE/PCA/CSPH du 13 décembre 2023 portant adoption du budget de l'exercice 2024;
- Vu la résolution n° 07/23/CA/PCA/CSPH du 13 décembre 2023 portant adoption du Plan de Passation des Marchés pour l'exercice 2024 ;
- Vu la résolution n° 02/24/CAE/PCA/CSPH du 12 avril 2024 portant modification du budget de l'exercice 2024;
- Vu la résolution n° 03/24/CAE/PCA/CSPH du 12 avril 2024 portant modification du Plan de Passation des Marchés pour l'exercice 2024 ;
- Vu la Consultation, objet de l'Appel d'Offres National Restreint n°04/24/AONR/CSPH/CIPM du 15 novembre 2024, relative à la construction d'un centre de stockage et d'emplissage de gaz de pétrole liquéfié à Mvila -Yemisem, Arrondissement d'Ebolowa 1^{er}. Département de la Mvila, Région du Sud ;
- Vu la lettre n°18/CIPM/CSPH du 05 décembre 2024, de la Présidente de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Caisse de Stabilisation des Prix des Hydrocarbures relative à l'examen du rapport d'analyse des offres présenté par la sous-commission d'analyse constituée à cet effet.

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est attribué à la société **PARLYM CAMEROUN, B.P. : 12194 Douala, Tél. : 655 94 19 06**, le Marché relatif à la réalisation des travaux du lot 1 de la construction d'un centre de stockage et d'emplissage de gaz de pétrole liquéfié à Mvila-Yeminsem, Arrondissement d'Ebolowa 1^{er}, Département de la Mvila, Région du Sud.

Article 2 :

Le montant du Marché objet de la présente décision d'attribution est de :

Montant HTVA : 5 030 070 000 Francs CFA

Montant TTC : 5 998 358 475 CFA

Article 3 :

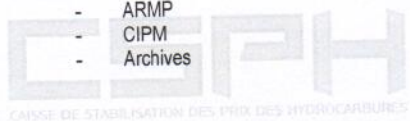
Le délai de livraison des travaux susvisés est fixé à **vingt-quatre (24) mois** et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des travaux concernés.

Article 4 :

La présente décision d'attribution sera publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- CIPM
- Archives



LE DIRECTEUR GENERAL

Okie Johnson Ndoh
Inspecteur d'Etat